



FORMATION CONTINUE 2025

VISIOCONFERENCE

DEONTOLOGIE

LES RELATIONS ENTRE LES AVOCATS ET LES MAGISTRATS

Lundi 3 février
De 17h00 à 19h00

**Pascal
SAINT-GENIEST**
Avocat au barreau de Toulouse
Ancien Bâtonnier

**60€ la séance
gratuit / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de se comporter à l'audience et dans toutes les situations de confrontation avec les magistrats et de gérer les incidents.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Avocat-magistrat, des relations anciennes et antagonistes
- Les sources de la déontologie comparée
- Les autorités de régulation
- L'audience et l'instruction des affaires (civil et pénal)
- La gestion des incidents
- Cas pratiques

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@efa-toulouse.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)